



Monsieur Marc FESNEAU

Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté
Alimentaire

Date : 24 juin 2022

Objet : Action 28 juin -Demande de rendez-78, rue de Varenne
vous 75349 PARIS

Monsieur le Ministre,

Le 21 mai dernier, une intersyndicale comprenant l'ensemble des organisations syndicales représentatives de votre ministère déposait, à la demande des agents des CFA et des CFPPA, un préavis de grève pour l'ensemble de la période des examens et cela pour les raisons suivantes :

- L'absence totale de considération pour le travail des agents de CFAA et CFPPA !
- Un salaire et des obligations de services laissés à la libre appréciation de l'employeur...
- Pour tous les agents de CFAA et CFPPA, les demandes formulées par l'intersyndicale depuis 3 ans sur des propositions de texte qui garantiraient l'équité, restent sans réponses.
- Des EPLEFPA qui imposent des protocoles locaux moins disant et une administration qui laisse les situations se dégrader au nom de l'autonomie des établissements. Pourtant, le protocole de 98 demeure, encore à ce jour, le seul qui doit normalement s'appliquer dans nos EPLEFPA.
- La gestion des frais de remboursement et de vacation pour les ACB, comme pour TOUS les agents, est un système défaillant depuis de nombreuses années... ce ne sont pas moins de 5000 agents qui sont encore en attente de leur traitement pour les examens de 2021 !

A votre demande, dans le cadre de ce préavis, Madame la Directrice Générale a proposé à l'Intersyndicale un temps d'échange le 15 juin. Même si celui-ci a été cordial et plutôt nourri, il n'a en rien permis d'avancer sur les revendications des agents que nous représentons faute de disposer d'un mandat politique clair et assumé.

Dans le cadre de la mobilisation engagée, ce 28 juin nous appelons les agents de CFA et de CFPPA à venir manifester leur colère pour que cesse le mépris dont ils et elles font l'objet, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Il est plus que temps que s'ouvrent de vraies négociations sur la base des engagements pris par le ministre Didier Guillaume mais qui n'ont jamais été mis en œuvre depuis.

Cet engagement gouvernemental, mis par écrit, vous lie Monsieur le Ministre. Il est à la fois simple et précis : le protocole de 1998 de gestion des agents sur budget des EPLEFPA se doit d'être revu (or jusque là seule sa partie 1 – références juridiques – a fait l'objet d'un travail abouti d'actualisation), en vue de déboucher sur un texte permettant de revoir « au mieux disant » les conditions de travail et de rémunération des agents de CFA et de CFPPA.

L'Intersyndicale demande à ce que ce texte ait valeur réglementaire, comme c'est le cas pour celui régissant les GRETA et qui n'a aucunement été remis en cause par la loi Pénicaud de 2018.

Nous réitérons par ailleurs notre demande à ce que l'Intersyndicale puisse, à l'occasion de cette journée nationale d'action des agents de CFA et de CFPPA du mardi 28 juin - rassemblement prévu à 14h - vous rencontrer.

Ne doutant pas de l'attention que vous saurez porter à cette demande légitime, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'Intersyndicale

(CGT-Agri, FO-EA, SEA-UNSA, SNETAP-FSU, SUD-Rural Territoire)

Frédéric Chassagnette

Co-Secrétaire Général du SNETAP-FSU